

LOI N°019-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-011/PRES DU 30 OCTOBRE 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2100150039794 CONCLU LE 28 AOUT 2018 A
OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
DU PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES DANS
LE SECTEUR DE L'ENERGIE (PARSE)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 06 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-011/PRES du 30 octobre 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150039794 conclu le 28 août 2018 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement pour le financement du Programme d'appui aux réformes dans le secteur de l'Energie (PARSE).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 06 mai 2019

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Premier Vice-président



Bénéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de Séance



Sangouan Léonce SANON